



Crise de Gaza

FICHE-INFO ECHO

Facts & chiffres

(au 28.08.14)

Nombre de personnes touchées :

1,8 million

Nombre de personnes tuées :

Plus de 2000

Financement humanitaire de la Commission européenne dans les territoires palestiniens occupés en 2014 :

€ 31,6 millions

(€ 23,5 millions dans la bande de Gaza)

Financement total de la Commission européenne en Palestine depuis 2000 :

€ 700 millions



Crédit photo : Shareef Sarhan/UNWRA

En bref

- Après 50 jours d'escalade militaire, un accord pour un cessez-le-feu durable a été conclu, le 26 août 2014, entre Israël et les Palestiniens. Les destructions résultant des violences dans la bande de Gaza sont sans précédent et ont un impact humanitaire dramatique, le nombre de victimes étant extrêmement élevé parmi la population civile.
- Une aide d'envergure est nécessaire et la Commission européenne en appelle au respect du droit international humanitaire et à un accès humanitaire complet et sans entraves afin de permettre l'organisation de secours d'urgence fortement nécessaires auprès des Palestiniens de Gaza.
- L'aide continue de la Commission à Gaza est en train d'être réorientée en vue de répondre aux besoins les plus urgents, notamment en matière d'alimentation, de logement, de santé, de réhabilitation des infrastructures hydrauliques et sanitaires, et d'alimentation en électricité pour les services de secours essentiels. Dans sa déclaration du 17 juillet dernier, la commissaire européenne en charge de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises a souligné l'importance de protéger les populations civiles palestiniennes et israéliennes, et ce à tout moment. Les deux côtés du conflit doivent veiller au respect total des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution lors des affrontements.
- L'actuelle crise confirme à quel point le statu quo ne peut plus durer, notamment concernant le blocus prolongé de la bande de Gaza.

Aide humanitaire et
protection civile

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32 2) 295 44 00

Fax : (+32 2) 295 45 72

email : [echo-
info@ec.europa.eu](mailto:echo-info@ec.europa.eu)

Site internet :
<http://ec.europa.eu/echo>



* Toutes les dernières
fiches-info ECHO :
bit.ly/echo-fi

Situation et besoins humanitaires

Les frappes militaires sur Gaza, qui ont débuté en juillet 2014, ont entraîné une **hausse spectaculaire du nombre de victimes civiles** et du **nombre de personnes déplacées**.

Le nombre de morts, côté palestinien, dépasse les 2000 personnes (dont plus des trois quarts sont présumés être des civils) et le nombre de blessés dépasse les 10 000 personnes. Au total, du côté israélien, on compte 69 décès, dont 65 soldats.

Plus de 100 000 Palestiniens ont perdu leur maison dans ce conflit. Avant le cessez-le-feu, près de 500 000 personnes avaient été contraintes au déplacement (25 % de la population totale de Gaza). Après le cessez-le-feu, de nombreuses familles déplacées ont quitté les abris de l'ONU et du gouvernement pour rentrer chez eux, du moins dans ce qu'il restait de leurs maisons, ou ont cherché refuge auprès de familles d'accueil ou ailleurs.

La poursuite des opérations humanitaires est aujourd'hui en jeu, et les plans de rétablissement précoce sont paralysés en raison d'obstacles structurels qui compromettent l'efficacité de l'aide humanitaire. On observe en particulier d'importants dégâts aux services publics de base, au niveau surtout des infrastructures hydrauliques, électriques et des services d'égout.

Le taux élevé de mortalité civile, le bombardement des hôpitaux et des écoles, et l'assassinat de travailleurs humanitaires, de travailleurs médicaux sur le terrain, de techniciens WASH et d'électriciens, suscitent **l'inquiétude quant au respect des principes de distinction entre cibles civiles et de proportionnalité au regard du droit international humanitaire**.

Le soutien financier débloqué par la Commission contribue à sauver des vies, à soulager les souffrances et à restaurer la dignité des habitants de Gaza. Néanmoins, ECHO est bien conscient des graves limitations imposées à l'aide humanitaire et à son efficacité si l'on ne trouve pas bientôt une solution politique équitable et durable à ce conflit, une solution qui prenne en compte les obligations de l'ensemble des parties impliquées dans ce conflit au regard du droit international humanitaire. **Le blocus imposé par le gouvernement israélien à la bande de Gaza en est à sa huitième année consécutive et l'actuelle crise vient confirmer à quel point le statu quo n'est pas une solution durable.**

Réponse de l'Union européenne

La Commission a alloué **une nouvelle enveloppe de € 5 millions en soutien aux opérations d'urgence menées sur le terrain par ses principaux partenaires humanitaires**. Ce montant porte les fonds humanitaires rendus disponibles par ECHO en soutien à la population palestinienne de Gaza à un total d'environ € 23,5 millions. En raison de la récente escalade de la crise, l'aide d'ECHO à Gaza a été réorientée afin de répondre aux besoins les plus urgents de la population palestinienne, notamment en matière d'alimentation, de logement, de santé, et de réhabilitation des infrastructures hydrauliques et sanitaires.

Les partenaires de la Commission fournissent actuellement toute une série de services essentiels à la population palestinienne de Gaza:

- **Une assistance sanitaire d'urgence** dans les principaux hôpitaux et à l'aide de convois organisés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- **Une assistance alimentaire** via la distribution de coupons alimentaires, de produits de première nécessité et d'autres articles non-alimentaires essentiels, aux Palestiniens déplacés. Cette distribution est organisée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), le Programme alimentaire mondial (PAM), Action contre la faim, Première urgence – Aide médicale internationale, et Oxfam GB ;
- **Un accès à l'eau**, y compris à l'eau potable, et la réhabilitation des infrastructures hydrauliques et sanitaires de base, organisés par Action contre la faim, le CICR et Oxfam GB ;



- **Des kits d'hygiène** distribués par Première urgence ;
- **Des articles ménagers**, y compris du matériel de séparation des pièces pour ceux vivant au sein de familles d'accueil ou dans des abris d'urgence, fournis par le NRC.

Depuis 2000, la Commission européenne a contribué **€ 700 millions de fonds humanitaires** pour aider à répondre aux besoins essentiels des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés. L'actuelle **contribution totale en fonds humanitaires pour 2014 s'élève à € 31,6 millions** et plus de deux millions de personnes en bénéficient. Près des deux tiers des fonds humanitaires déjà alloués pour 2014 dans les territoires palestiniens occupés vont à l'organisation d'une assistance alimentaire, une gestion d'urgence et une préparation aux crises (principalement au niveau de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'alimentaire) dans la bande de Gaza.

